

Livret d'information du lycéen et de l'étudiant

Ces consignes de rentrée tiennent compte, d'une part du contexte national, en particulier des consignes ministérielles, et d'autre part du contexte local et de la configuration de nos espaces au lycée MATHIAS. Elles appellent au sens de la responsabilité de chacun, personnels, parents, et apprenants. En effet, le respect de la distanciation physique le plus souvent possible, le port du masque comme indiqué ci-dessous, et un souci de l'hygiène personnelle permettront à chacun de nous de poursuivre une scolarité en établissement.

Nous vous demandons de prendre connaissance de ce memento concernant la vie dans l'établissement et de respecter les préconisations indiquées. En cas de non-respect du protocole ou des consignes de sécurité, l'élève ou l'étudiant(e) sera rappelé(e) à l'ordre et sa famille informée.

Quel est le rôle des parents avant l'arrivée au lycée ?

Rappeler le respect indispensable des gestes barrières (attitude dans les transports, distanciation physique, pas de prêt de matériel, lavage des mains, port du masque, pas d'embrassade, etc.).

Prévoir l'équipement nécessaire : fourniture de mouchoirs en papier jetables, masques prévus pour la journée ou la semaine, flacon de gel hydro-alcoolique, sacs plastiques pour stocker les masques.

Surveiller l'apparition de symptômes et notamment l'apparition de température supérieure à 38°C.

Comment va se passer l'arrivée au lycée, les entrées et sorties ?

A partir de mercredi 2 septembre, les emplois du temps annuels s'appliqueront et les élèves arriveront au lycée selon leur emploi du temps par les deux entrées Sambat et Colysée. Les regroupements d'élèves devant le lycée sont déconseillés et sont soumis au respect des gestes barrières. Le règlement intérieur habituel s'appliquera quant aux autorisations de sortie, mais il est vivement recommandé aux élèves d'éviter lors des récréations de sortir sans respecter les gestes barrières (distance physique, regroupement excessif, masque, lavage des mains...).

Quand doit-on porter un masque ?

Pour les lycéens et étudiants, le port du masque « grand public » est obligatoire, lors des déplacements au sein du lycée, à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments (couloirs, halls, restauration) et dans les salles de cours. Pour résumer : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos, ainsi que dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire. Les familles fournissent cet équipement de protection individuelle. Prévoir un sachet ou une pochette pour ranger les masques. Prévoir au moins deux masques pour une journée complète (voir chapitre internes pour la semaine) et respecter les consignes d'hygiène pour les manipuler. Aucun élève ne sera autorisé à entrer sans masque de protection.

Quand peut-on enlever son masque ?

Bien évidemment lors du repas, de la nuit à l'internat, et des activités sportives ; exceptionnellement, pendant les temps de pause à l'extérieur du lycée, il peut être enlevé (en respectant les règles d'hygiène) si la distanciation physique de plus d'1 mètre est possible. Nous faisons confiance à chacun d'entre vous pour bien garder les distances

lors des pauses. Une infirmière passera faire une information sur les gestes barrières et la mise en place des masques.

Les professeurs et autres personnels en contact avec les élèves porteront-ils un masque de protection ?

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes au sein du lycée.

Comment vont se dérouler les cours ?

Les cours vont se dérouler comme d'habitude avec quelques ajustements. Le professeur pourra positionner chaque élève dans la salle selon un plan de classe, chacun devra s'y conformer à chaque séance. Une attention particulière à l'hygiène sera accordée : le professeur rappellera les consignes, comme par exemple, le lavage des mains régulier nécessaire ou l'interdiction d'échange de matériel (prêt de stylos, feuilles...) entre élèves. Même si du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée de chaque bâtiment, les sanitaires sont à privilégier pour le lavage des mains. Les salles de cours seront régulièrement aérées et désinfectées. Un spray désinfectant et une lingette multifibres seront à disposition dans chaque salle pour le mobilier. Enfin les cours d'EPS seront adaptés pour respecter les gestes barrières ; les professeurs d'EPS informeront les élèves. Le port du masque sera obligatoire dans les vestiaires.

A la demi-pension ?

Les élèves déjeuneront de façon échelonnée avec des horaires de passage. Il est indispensable que chacun respecte les horaires prévus pour le passage au self afin d'éviter les temps d'attente et le nombre trop élevé de personnes par salle. Ils auront l'obligation de se laver les mains AVANT et APRES le repas. Le port du masque sera obligatoire jusqu'au début de la prise du repas à table. Les places attribuées respecteront au maximum la distance physique.

A l'internat ?

Une place sera attribuée dans une chambre avec d'autres camarades. La distance entre les lits et les bureaux permettra de retirer le masque lors des temps de travail et de détente. Pour tout déplacement au sein de l'internat, le port du masque sera obligatoire. Il faudra prévoir au moins 15 masques pour un interne qui est toute la semaine au lycée, soit 3 par jour. L'accès aux sanitaires et douches se fera dans le respect des consignes d'hygiène affichées : masque, pas de prêt de matériels de toilette, utilisation de gel et de désinfectant avant et après utilisation. Nous rappelons l'importance du respect des gestes barrières, du lavage systématique et fréquent des mains et de l'aération des chambres de façon régulière.

En cas de symptômes ?

Si l'élève ressent un symptôme pendant la journée, il doit prévenir de suite le professeur ou l'adulte à proximité, et il sera isolé le temps que ses parents viennent le chercher. En cas de suspicion ou de présence du virus, l'équipe de direction en lien avec les services de santé du ministère prendront les dispositions adaptées. Il est indispensable de nous informer en cas de contamination à domicile.